

700 L'ARTICLE



UN DÉBAT QUI RASSEMBLE

- ◆ ÉDITO - PAGE 03
- ◆ INTERNATIONAL - PAGES 04 & 05
- ◆ FOCUS - PAGES 06 & 07
L'ARTICLE 700, UN DÉBAT
QUI RASSEMBLE
- ◆ CONSEIL DE L'ORDRE
PAGES 08 & 09
- ◆ LES COLONNES - PAGES 10
- ◆ HISTORIQUE - PAGE 11
LE VESTIAIRE DES AVOCATS
TOUJOURS RECOMMENCÉ
- ◆ ANNONCES
PAGES 12 & 13
- ◆ SPORT - PAGE 14
- ◆ PORTRAIT - PAGE 15
ELISA ROJAS
- ◆ LIRE & SORTIR
PAGES 16 & 17
- ◆ RETOUR SUR
PAGES 18 & 19



◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de
Frédéric Sicard,
bâtonnier de Paris



L'agenda de
Dominique Attias,
vice-bâtonnière de Paris

22/04
au
29/04

DÉPLACEMENT EN ALLEMAGNE
ET AU LUXEMBOURG

25/04

RÉUNION À LA CHANCELLERIE
CONCERNANT L'AIDE JURIDICTIONNELLE

02/05

SIGNATURE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
D'AIDE AUX VICTIMES AU TGI DE PARIS

BAT TWEET LIVE (19H)

02/05
au
05/05

CAMPUS GABON

05/05

CONGRÈS DE LA FNUJA À NANCY

06/05

SÉMINAIRE DE L'ACE À BILBAO CONSACRÉ
À L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE
Ouverture de la 2^e journée des travaux
aux côtés de M. Rafael Catala, ministre
espagnol de la justice et Mme Nuria Bove,
responsable du groupe franco-espagnol
de la section internationale de l'ACE



Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre
des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil
de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : Élise Brissaud, My-Kim Yang-Paya,
Béatrice Brugués-Reix, Arnaud Gris, Yves Ozanam

Illustrations : Unter

Impression : imprimerie Peau

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris





ÉDITO

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Vous le savez, j'ai placé le respect de nos valeurs au cœur de mon action et de mon engagement pour notre profession. Cet attachement à une certaine idée de la société, fondée sur le respect des droits de tous, quels que soient leur sexe, leur origine, leur classe sociale ou leur particularité, je ne cesse de l'affirmer, à tout instant, dans toute la dimension du mandat que vous nous avez confié, à Frédéric Sicard et moi-même.

Oui.

Il faut savoir se faire messager des idées que l'on croit justes. Il faut savoir partir à la rencontre de l'autre, au sein de la cité ou loin de notre foyer pour échanger, discuter, débattre.

Écouter.

Transmettre, mais savoir recevoir en retour. Si certaines valeurs sont universelles, elles peuvent parfois souffrir d'acceptions différentes, et, révélées par une lumière nouvelle, nous faire progresser dans notre vision du monde.

À cette fin, Mme le bâtonnier Christiane Féral-Schuhl nous a laissé un véhicule formidable : CAMPUS INTERNATIONAL.

Véritable outil de relation, en phase avec notre époque où l'internationalisation galopante nous rapproche de ce qui était, hier encore, un horizon, ces manifestations permettent au barreau de Paris de partir à la rencontre d'avocats d'autres pays, de confronter visions et pratiques.

Et après 8 éditions de CAMPUS INTERNATIONAL, le constat est éminemment positif. Outre les réseaux d'amitié qu'elles ont vu se créer et se développer, le rapprochement de confrères avec des personnalités de la société civile (entrepreneurs, politiques, artistes...) a permis de favoriser les rencontres et d'encourager leur développement à l'étranger.

Je ne doute pas un seul instant que CAMPUS INTERNATIONAL GABON, organisé à Libreville du 2 au 4 mai saura continuer cette série et apportera à toutes ses parties prenantes l'enrichissement pratique et intellectuel qu'elles sauront tirer de cette rencontre.

◆ Dominique Attias
Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris

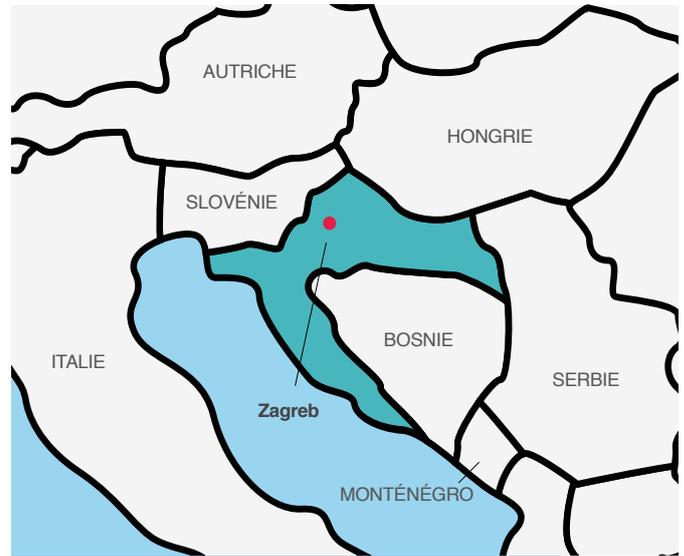
◆ INTERNATIONAL ◆

RETOUR SUR LA JOURNÉE DES AVOCATS CROATES

La Croatie est un pays de 4 millions d'habitants répartis sur une surface de 56 600 km².

Membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} juillet 2013, cette République parlementaire compte 4 500 avocats réunis au sein du barreau de Croatie, regroupant l'ensemble des barreaux locaux.

À sa tête, un président, Robert Travaš. Élu en 2012, il a été, comme le veut l'usage, réélu en 2015, au terme d'un mandat de trois ans. C'est donc lui qui a présidé la Journée des avocats croates, une manifestation créée en 1983 qui voit chaque année se réunir les confrères de tout le pays. My-Kim Yang-Paya, MCO, y représentait le barreau de Paris et a pu échanger avec le président, qui l'a accueillie chaleureusement, visiblement heureux de cette présence.



Fin de la table ronde. De gauche à droite : Marc Jobert, membre du CNB, My-Kim Yang-Paya (MCO), Robert Travaš et Alain Marter, ancien bâtonnier de Chambéry et membre du CNB.

Après une réception donnée le 17 mars dans un hôtel du cœur de Zagreb, la capitale du pays, les confrères ont pu échanger le 18 mars lors d'une table ronde organisée au siège de l'Académie du barreau de Croatie.

Le thème : les conditions d'admission à la profession d'avocat en Croatie, mais également en République tchèque et en Slovaquie, représentées respectivement par Eva Indruchova (du département international et représentatif du barreau de la République tchèque à Bruxelles) et Viktoria Hellenbart (vice-présidente du barreau slovaque).

Un dîner de gala, l'équivalent de notre bal du bâtonnier, a clôturé la manifestation. La présence du barreau de Paris a été saluée lors du discours du président et une invitation en France a été adressée aux représentants du barreau de Croatie.



◆ INTERNATIONAL ◆

INTERVENTION DE DOMINIQUE ATTIAS À LA « 10TH WORLD CITY BAR LEADERS CONFERENCE »



Pour la 10^e réunion des grands barreaux du monde, la vice-bâtonnière du barreau de Paris, Dominique Attias, est intervenue sur la responsabilité des entreprises au regard des droits de l'Homme et son impact pour les avocats.

Après Montréal, Tokyo et Philadelphie, la «World city bar leaders conference» s'est tenue, pour sa 10^e édition, à Barcelone. Du 13 au 16 avril, les représentants des barreaux des plus grandes villes du monde se sont réunis dans la capitale catalane afin d'échanger sur leurs pratiques et discuter des enjeux actuels de la profession.

“ L'ENTREPRISE [...] DOIT DÉSORMAIS PRÉVENIR LES INCIDENCES NÉGATIVES DE SES ACTIVITÉS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET REMÉDIER À CES INCIDENCES LORSQU'ELLES SE PRODUISENT. ”

Intervenant à l'occasion de la première table ronde, Dominique Attias s'est penchée, avec Jonathan Goldsmith, ancien secrétaire général du Conseil des barreaux européens (CCBE), sur la notion d'« Entreprises et droits humains » et son influence sur le travail des avocats. La vice-bâtonnière du barreau de Paris a ainsi commencé par rappeler les principes directeurs de ce concept de «Business and human rights», consacré par l'ONU en 2011, en soutenant que «l'entreprise, parce qu'elle se révèle être un acteur global stratégique, doit désormais prévenir les incidences négatives de ses activités sur les droits de l'Homme et remédier à ces incidences lorsqu'elles se produisent». Le travail forcé, les discriminations, les violences, le travail des enfants et les violations des droits des populations indigènes étant notamment visés.

Pour Dominique Attias, cette nouvelle conception de l'entreprise s'accompagne d'un renouvellement de sa responsabilité, que l'avocat se doit d'appréhender. L'entreprise ne doit plus seulement répondre devant le juge étatique des seules violations de la loi, mais d'un ensemble de normes nationales et internationales relatives à la protection des droits humains. «L'avocat doit donc prendre conscience de la naissance d'un nouvel espace normatif créé autour de l'entreprise et faire preuve de créativité, d'ouverture et d'adaptation dans ce nouvel espace», a souligné la vice-bâtonnière. Son travail doit ainsi s'inscrire dans une démarche continue, de la mise en place d'une politique de prévention des risques de violation des droits de l'Homme au sein de l'entreprise à l'accompagnement de la gouvernance de la structure, afin que celle-ci s'engage pour la protection des droits humains et assure une réparation en cas de violation.

«Toutefois, si l'espace normatif propre à la protection des droits de l'Homme est vecteur de nouveaux concepts pour l'avocat, il est également porteur d'incertitudes susceptibles d'influencer son travail», a tenu à prévenir la vice-bâtonnière de l'Ordre. La difficile articulation des obligations de protection des droits humains avec les autres branches du droit et l'imprécision des différents principes, tels que les droits de l'Homme eux-mêmes, en sont des illustrations. Dominique Attias encourage donc la profession à «pousser à l'édiction d'une législation nouvelle qui mette en place un cadre approprié pour aller plus loin, dans la mesure où les obligations morales mais aussi la responsabilité professionnelle des avocats peuvent être engagées à court terme. »

“ L'AVOCAT DOIT DONC PRENDRE CONSCIENCE DE LA NAISSANCE D'UN NOUVEL ESPACE NORMATIF CRÉÉ AUTOUR DE L'ENTREPRISE ET FAIRE PREUVE DE CRÉATIVITÉ, D'OUVERTURE ET D'ADAPTATION DANS CE NOUVEL ESPACE. ”

◆ FOCUS ◆

L'ARTICLE 700, UN DÉBAT QUI RASSEMBLE

Vendredi 15 avril, l'auditorium de la Maison du Barreau a réuni un grand nombre d'avocats et de magistrats venus confronter leurs idées sur l'article 700 du Code de procédure civile : un sujet omniprésent dans les procédures, mais rarement plaidé, et jamais enseigné.



Après quelques propos introductifs du bâtonnier de Paris, Frédéric Sicard, et du Président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, trois tables rondes se sont succédées, composées à parts égales d'avocats et de magistrats. Voici une synthèse des idées échangées.

Le bâtonnier de Paris, Frédéric Sicard (debout), aux côtés de Jean-Michel Hayat, président du TGI de Paris

TABLE RONDE 1

LES PRATIQUES DES MAGISTRATS ET DES AVOCATS FACE AUX ATTENTES DES JUSTICIABLES



Ont participé à cette table ronde : François Anceel, Premier vice-président adjoint du TGI de Paris - Dominique Gilles, vice-président du TGI de Paris - Pascale Liegeois, vice-présidente du TGI de Paris - Emmanuel Jullien, avocat et président de l'association Droit et Procédure - Chantal Giraud Van Gaver, avocate (cabinet Coblenca et Associés) - Emmanuel Brochier, avocat (cabinet Darrois Villey Maillot Brochier) - Béatrice Vignolles, avocate et Membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris

Cette première table ronde était modérée par Emmanuel Jullien, président de l'association Droit & Procédure.

Quels que soient leurs domaines d'intervention (droit social, droit de la famille, droit des affaires), les avocats font le constat d'une insuffisante prise en compte de leurs demandes au titre de l'article 700. Résignés, les avocats ne plaident même plus, ou très peu, cette demande et en viennent même à réclamer des sommes bien inférieures à celles qu'ils facturent. Pourtant, les demandes auxquelles leurs clients sont confrontés sont parfois très téméraires. Pourtant, la disparité de revenus entre les parties conduit parfois à de véritables inégalités dans l'exercice des droits de la défense, notamment en droit de la famille. Pour les justiciables, la situation est d'autant plus obscure que les juges ne s'expliquent presque jamais sur le montant qu'ils allouent au titre de l'article 700, la Cour de cassation n'exigeant de leur part aucune motivation.

De leur côté, les magistrats rappellent d'abord qu'ils ont le souci de ne pas freiner l'accès au juge, en prononçant des

condamnations trop lourdes au titre de l'article 700 ou en ordonnant systématiquement le remboursement des frais exposés par la partie qui triomphe dans ses prétentions. Les magistrats se sentent parfois pris en étau entre le principe de gratuité de la justice et celui de la libre fixation, par l'avocat avec son client, de ses honoraires. Au-delà de ces considérations, les magistrats tiennent compte de nombreux éléments : la qualité du dossier préparé par l'avocat (l'avocat a-t-il été, dans ses écritures, au bout de l'argumentation juridique ou le magistrat doit-il faire une partie du travail à sa place ?), la nature des parties (personnes physiques ou morales), la complexité de l'affaire, le comportement procédural de l'une des parties (incidents dilatoires, demandes de renvois multiples). Certains se réfèrent à un forfait établi en concertation avec les avocats habitués à plaider devant leurs chambres. D'autres concèdent enfin, qu'en prononçant une faible condamnation au titre de l'article 700, la partie qui succombe renoncera peut-être à faire appel de la décision.

TABLE RONDE 2 LES CONTRAINTES DÉONTOLOGIQUES DE L'AVOCAT, EN FRANCE ET EN EUROPE

Cette table ronde était modérée par M. Denis Chemla, MCO.

Cette table ronde a permis de comparer l'article 700 avec les pratiques observées chez nos voisins européens.

- En Espagne, les « costas » englobent tous les frais de justice et pas seulement les frais irrépétibles. Ils sont supportés intégralement par la partie qui succombe. Les juges ont cependant la possibilité de nuancer l'application de ce principe au regard de la bonne foi des parties. Le quantum et la charge de ces frais sont déterminés par le juge de la taxation des honoraires et des frais, avec une possible prise en compte de l'avis de l'Ordre des avocats, lorsque le montant de ces « costas » est contesté.
- En Allemagne, la partie dont la demande est confirmée à 100 % se voit restituer l'intégralité des frais qu'elle a engagés. En cas de rejet partiel de ses demandes, en revanche, les frais seront calculés en fonction de l'enjeu du litige, par référence à un barème légal.
- En Angleterre, la partie "perdante" prend en charge les honoraires de la partie "gagnante". La note d'honoraires fait partie intégrante du coût d'un procès.

En France, il est rappelé que la liberté de l'avocat pour fixer ses honoraires est encadrée par sa déontologie, qui lui impose de tenir compte de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés, de leur notoriété et de leurs diligences.

S'agissant de la question de savoir s'ils doivent ou peuvent produire leurs notes d'honoraires, il est rappelé que la commission Règles et Usages du Conseil National des Barreaux a jugé que les factures établies par les avocats pouvaient être produites. Une telle production, faite dans l'intérêt du client et avec son accord, ne contrevient pas au secret professionnel.



Ont participé à cette table ronde : Nuria Bove Espinall, avocate aux barreaux de Barcelone et de Paris, (cabinet Gide Loyrette) - Nouel Steffen Paulmann, avocat au barreau de Francfort - Nicole Cochet, Première vice-présidente du TGI de Paris - Denis Chemla, Membre du Conseil de l'Ordre, avocat (cabinet Allen & Overy) - Isabelle Goanvic, Première vice-présidente adjointe du TGI de Paris - Rémi-Pierre Draï, avocat (cabinet Draï Associés), Ancien Membre du Conseil de l'Ordre - Michel Rispe, Premier vice-président adjoint du TGI de Paris

TABLE RONDE 3 BONNES PRATIQUES ET PISTES DE RÉFLEXION

Cette table ronde était modérée par Mme Claire David, 1^{ère} Vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Paris.

Cette table ronde, avant d'envisager de nouvelles méthodes, a permis le rappel de certaines réalités de fonctionnement :

- L'honoraire de l'avocat n'est pas un préjudice ; il n'y a donc aucune obligation pour le juge de suivre les règles gouvernant la réparation intégrale du préjudice, au moment de fixer le montant alloué au titre de l'article 700 du CPC.
- Le jugement du tribunal n'a pas à être motivé sur l'article 700 du CPC ; il échappe donc au contrôle de la Cour de cassation ;
- La Cour de cassation semble, quant-à-elle, d'après sa récente jurisprudence, retenir un montant forfaitaire de 3.000€ au titre de l'article 700 du CPC, quelles que soient les affaires et les chambres concernées.
- Plusieurs chambres du TGI ont construit leur propre jurisprudence sur l'article 700 du CPC. Leur propre « forfait ».
- N'ayant pas l'obligation de motiver leurs décisions, les juges sont peu enclins à le faire, d'autant qu'ils ont pu s'exposer à la censure de la Cour de cassation lorsqu'ils ont néanmoins décidé de le faire pour éclairer les parties.

Il a été proposé de mettre en place un dialogue, entre avocats et magistrats, par chambre et par type de contentieux, afin d'identifier et comprendre les pratiques de chacun dans ce domaine. Le système allemand a été suggéré par certains comme modèle, avec la mise en place d'un barème qui aurait le mérite, à défaut d'être respecté, de donner une indication au juge, qui, à l'heure actuelle, n'en a aucune.



Ont participé à cette table ronde : Daniel Soulez Larivière, avocat, AMCO - Paul Albert Iweins, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris, avocat (cabinet Taylor Wessing) - Claire David, Première vice-présidente du TGI de Paris - Laurent Duval, vice-président du TGI de Paris - Danièle Churlet-Caillet, Première vice-présidente adjointe du TGI de Paris

CONCLUSION DU COLLOQUE

Le professeur Soraya Amarani Mekki, agrégé des Facultés de Droit, Professeur à Nanterre, membre du CSM, a conclu en appelant à réfléchir au coût réel d'un procès, qui ne doit pas devenir un régulateur du flux judiciaire. Elle a souligné l'importance d'offrir une meilleure lisibilité au justiciable.

Ce colloque a été organisé par Emilie Vasseur, Membre du Conseil de l'Ordre et avocat au sein du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, et Lionel Barfety, vice-président du TGI de Paris, chargé de mission auprès du Président.

Photos : © Tribunal de grande instance de Paris

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 05 avril 2016

I - SOLIDARITÉ EXPRIMÉE PAR LE BARREAU À LA SUITE DES ATTENTATS DE LAHORE

Le 27 mars 2016, le Pakistan a été frappé à Lahore par un attentat-suicide qui a fait de très nombreuses victimes et a particulièrement visé des enfants. Sur proposition de M. Benjamin Pitcho, MCO, le Conseil de l'Ordre a exprimé sa solidarité avec ces victimes, leurs familles, leurs proches et toutes les personnes concernées, au Pakistan comme ailleurs.

Le Conseil de l'Ordre continuera à condamner sans réserve ces actes meurtriers, qui nous touchent quelles que soient les frontières. Il exprime son attachement indéfectible aux valeurs de justice et de liberté pour tous, que les auteurs de ces actes abjects espèrent vainement atteindre.

II - LE BARREAU REND HOMMAGE À VIOLETTE GORNY EN ORGANISANT UN CONCOURS EN DROIT DE LA FAMILLE

Mme Béatrice Vignolles a rappelé le rôle joué par Violette Gorny, décédée en 2015, pour le développement du droit de la famille au barreau de Paris. Son mari, Bernard GORNY, a tenu à créer un prix co-financé par lui-même et le barreau de Paris.

Le Conseil de l'Ordre a autorisé la création d'un prix «Violette Gorny» à l'EFB, concours de droit ouvert à toutes les écoles de formation des avocats ayant pour thème le droit de la famille.

Le financement de ce concours (dotation et organisation de la remise du prix) sera supporté par moitié par l'Ordre des avocats de Paris et par M. Bernard Gorny.

III - AUDIT SUR LES ARCHIVES

M. Jérôme Martin, MCO, a invité le Conseil à définir une politique d'archivage alors que le Palais s'apprête à déménager.

Le Conseil de l'Ordre a ainsi décidé de faire réaliser, par une société spécialisée sélectionnée après appel d'offres mené sous l'égide de la Commission des Finances, un audit des archives, dans des conditions préservant la confidentialité et le secret professionnel sous l'autorité du bâtonnier. Cet audit sera effectué sous le contrôle et avec l'assistance d'un membre du conseil de l'Ordre, le cas échéant assisté d'un ancien membre du conseil de l'Ordre, délégué à cet effet

pour traiter des problèmes déontologiques, permettant le mesurage précis du métrage linéaire et du volume des fonds d'archives de l'Ordre des avocats et un premier recensement des difficultés matérielles et priorités y afférentes.

IV - QUEL STATUT POUR LE COLLABORATEUR DANS LE CADRE DE L'INTERPROFESSIONNALITÉ ?

Mme Caroline Luche-Rocchia, MCO, a rappelé au Conseil que l'ordonnance n°2016-394 du 31 mars 2016 relative aux sociétés constituées pour l'exercice en commun de plusieurs professions libérales vient de créer les sociétés pluri-professionnelles d'exercice. Cette ordonnance doit entrer en vigueur aux dates qui seront fixées par chacune des professions concernées par décret d'application et, au plus tard le 1er juillet 2017.

L'interprofessionnalité d'exercice est ainsi consacrée. Elle permettra à notre profession de renforcer notre champ d'intervention auprès de nos clients en offrant une prestation globale et spécialisée. Il est donc indispensable de déterminer ses conditions d'exercice pour garantir le respect de nos règles.

En l'absence de clarification sur les modalités de l'avocat collaborateur, qu'il soit salarié ou libéral, et au vu des problématiques qui se posent dans le cadre de cette réforme, le Conseil de l'Ordre a adopté la résolution proposée par Mme Caroline Luche-Rocchia en :

- affirmant son attachement, dans le cadre de l'interprofessionnalité, aux dispositions de l'article 7 de la loi du 31 décembre 1971, en particulier dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 31 mars 2016, en ce qu'un avocat ne peut être le collaborateur ou le salarié que d'un autre avocat ;
- appelant de ses vœux une clarification sur les modalités selon lesquelles les avocats collaborateurs, qu'ils soient salariés ou libéraux, exerceront leur profession auprès d'une société pluri-professionnelle d'exercice, conformes aux dispositions de l'article 14 de notre Règlement intérieur ;
- décidant de communiquer auprès du barreau sur la situation juridique du

collaborateur salarié et libéral dans le cadre de la réforme des sociétés pluri-professionnelles d'exercice et ce, pour anticiper les risques identifiés.

V - PARTENARIAT ENTRE LA SPANAH ET LE BARREAU

Mme Catherine de Combret Thibierge, MCO, et MM. Jean-Michel Braunschweig et Bruno Richard, AMCO, respectivement ancien président et président en exercice de la SPANAH, ont présenté un projet de convention de partenariat entre l'Ordre et la Spanah.

À cette occasion, le Conseil de l'Ordre a dit son attachement à la solidarité entre générations, et a rendu hommage à l'héritage des anciens de notre barreau.

B^{Le} Bulletin

Retrouvez l'ensemble
des vidéos des
séances du Conseil de
l'Ordre depuis le site
du barreau de Paris,
dans le menu

«**Mon métier d'avocat**»

ou en saisissant
directement le lien
suivant dans votre
navigateur :

[www.avocatparis.org/
videos-du-conseil](http://www.avocatparis.org/videos-du-conseil)



◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 12 avril 2016

I - COMMUNICATIONS

Mme la vice-bâtonnière fait part de différentes réunions qui se sont tenues à la Chancellerie sur l'aide juridictionnelle avec M. Arnaud Gris, sur le numérique avec M. Romain Carayol et Mme Alexandra Perquin et sur la justice du 21^e siècle, réunion plus communément appelée « J 21 », avec M. Xavier Autain.

M. le bâtonnier évoque l'assemblée générale du CNB à Bruxelles. Il indique au Conseil avoir déposé des fleurs sur les lieux du drame, en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

II - L'ENCAISSEMENT DES COTISATIONS

Le Conseil de l'Ordre confie à un groupe de travail constitué de Catherine Brun Lorenzi, MCO, Cyrille Niedzielski, MCO, et Brice Le Renard (directeur financier) la mission de trouver des solutions aux arriérés de règlement de cotisations.

L'Ordre passera à une procédure d'exécution sur titre pour les confrères ayant changé de barreau sans régler leur cotisation parisienne. Pour les confrères parisiens, l'Ordre s'efforce de trouver des solutions pour les confrères se présentant devant les services ordinaires qui les convoquent. Pour les confrères

pratiquant à Paris, il s'agit parfois de situations dramatiques, et l'Ordre doit aider les confrères à trouver des solutions. Toutefois lorsque les confrères ne se présenteront pas aux services ordinaires, une procédure d'omission financière sera mise en œuvre.

III - LA PLATEFORME PARTICIPATIVE

M. Romain Carayol et Mme Caroline Luche-Rocchia présentent au Conseil les conclusions de la commission numérique sur le choix du prestataire. Ils indiquent avoir retenu la société Cap Collectif pour des questions de coût et de compétences.

L'outil est prêt et devrait pouvoir être mis en ligne fin mai (adresse « avosidees.org »). Il devrait permettre d'afficher les premiers résultats pour Campus.

Le Conseil de l'Ordre a voté le projet de délibération suivant :

« Connaissance prise du rapport de M. Romain Carayol et Mme Caroline Luche-Rocchia, le Conseil de l'Ordre des avocats approuve le choix de la société Cap Collectif, dans les conditions tarifaires décrites, pour le développement et la mise en ligne de la plateforme contributive du barreau de Paris. »

IV - PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE D'UN CABINET D'AVOCATS

Mme Valérie Duez-Ruff a invité le Conseil de l'Ordre à réfléchir sur la publicité télévisée à la suite du premier spot publicitaire d'un cabinet d'avocat, diffusé le 6 avril 2016 à 19h25 sur France 3.

Le Conseil a débattu du meilleur moyen pour vérifier la conformité de la publicité avec les principes essentiels, tout en respectant les contraintes de l'avocat liées à la préparation et à la diffusion d'une telle publicité.

Le Conseil de l'Ordre a arrêté l'ajout d'un article P 10.0.3 au RIBP : « Les messages et descriptifs complets des publicités télévisées et radiophoniques ou diffusées par tout autre moyen de communication de masse devront être préalablement communiqués au Conseil de l'Ordre dans des délais lui permettant de faire utilement ses observations avant le montage définitif dont la date devra être précisée par l'avocat dans sa saisine. »



◆ LES COLONNES ◆

PLANNING DES PREMIÈRES RÉUNIONS DE COLONNES

Chaque avocat est rattaché à une colonne. Le responsable de la colonne est également le MCO référent de l'avocat. Un compte-rendu des premières colonnes paraîtra dans le prochain Bulletin.

MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE	ARRONDISSEMENT	NOMBRE D'AVOCATS PAR COLONNE	1 ^{re} RÉUNION
Mme Catherine de Combret Thibierge	17-18-19-20	601	
Mme Catherine Brun-Lorenzi	16	639	26/04/16
M. Cyrille Niedzielski	8	691	
M. Thierry Montéran	8	691	03/05/16
Mme Élisabeth Cauly	9	589	
M. Jean-Pierre Grandjean	8	691	10/05/16
Mme Elizabeth Oster	17-18-19-20	601	
M. Denis Chemla	8	691	11/05/16
M. Baudoin Dubelloy	8	691	
Mme My-Kim Yang-Paya	7	574	25/05/16
M. Emmanuel Daoud	8	691	
M. Xavier Chassin de Kergommeaux	8	691	01/06/16
Mme Nathalia Kouchnir	16	639	
Mme Laurence Kiffer	8	691	02/06/16
Mme Laurence Boyer	8	691	
Mme Béatrice Brugués-Reix	2-3-4-5	577	08/06/16
Mme Clarisse Brely	16	639	
Mme Alexandra Perquin	13-14-15	446	09/06/16
Mme Houria Si Ali	16	639	
M. Abderrazak Boudjelti	9	589	15/06/16
M. Xavier Autain	13-14-15	446	
M. Jacques Bouyssou	7	574	22/06/16
Mme Carole Pascarel	8	691	
M. Romain Carayol	8	691	23/06/16
Mme Michelle Dayan	7	574	
Mme Émilie Vasseur	8	691	29/06/16
Mme Gaëlle Le Quillec	17-18-19-20	601	
M. Pierre Hoffman	16	639	06/07/16
M. Benjamin Pitcho	1	616	
M. Serge Bakoa	10-11-12	742	11/07/16
M. Arnaud Gris	6	720	
M. Jérôme Martin	2-3-4-5	577	18/07/16
Mme Valérie Duez-Ruff	16	639	
Mme Caroline Luche-Rocchia	1	616	05/09/16
Mme Béatrice Vignolles	17-18-19-20	601	
Mme Aurélie Soria	2-3-4-5	577	07/09/16

◆ HISTORIQUE ◆

LE VESTIAIRE DES AVOCATS, TOUJOURS RECOMMENCÉ



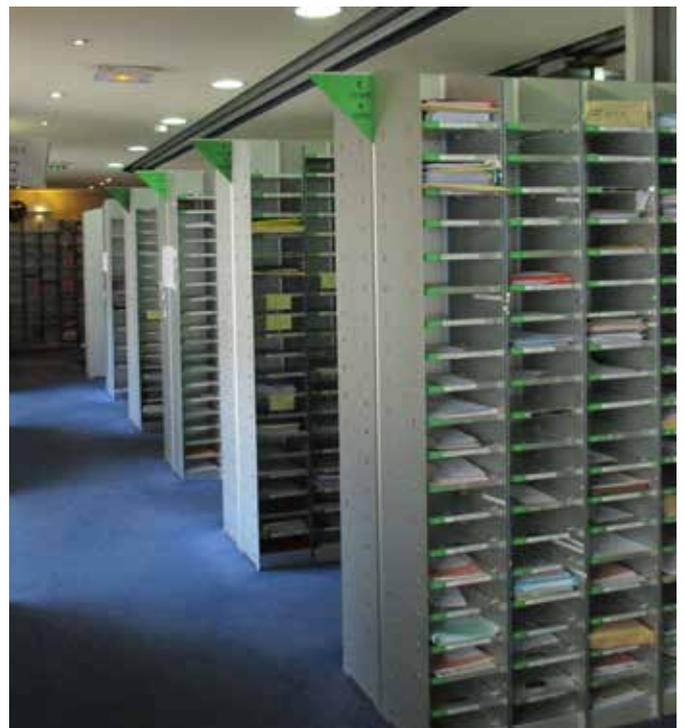
Vue du vestiaire en 1983. Le service du courrier, à l'emplacement de l'actuel centre de tri.

Depuis plus d'un siècle, le vestiaire des avocats constitue le véritable centre nerveux du barreau, au cœur même du Palais de Justice. Il avait été conçu à la fin du XIX^e siècle pour un barreau de 2 000 membres, et chacun y avait sa robe dans un placard-penderie en bois, au-dessus duquel se trouvait entreposé le carton à chapeaux contenant la toque. Lorsque du courrier arrivait au vestiaire, il était mis « à la toque », où l'avocat venait le retirer au moment de revêtir sa robe et de prendre son couvre-chef.

Avec le temps, le port de la toque est tombé en désuétude, tandis que le nombre d'avocats ne cessait de croître. Au début des années 1970 (le barreau comptait alors près de 3 500 membres), le vestiaire est réaménagé en conséquence : des cases-boîtes aux lettres, dénommées « toques » par référence à l'ancien usage, voisinent désormais avec des vestiaires métalliques dotés de portemanteaux. Mais au bout d'une vingtaine d'années, la croissance démographique du barreau, conjuguée à l'impossibilité de repousser les murs du vestiaire, rend nécessaire une complète restructuration de l'ensemble : en 1991 (les avocats dépassent cette année-là le chiffre de 7 000), le niveau d'accès est partagé entre un véritable centre de tri postal et un vestiaire « de théâtre », tandis que le niveau supérieur est entièrement dédié aux cases recevant le courrier.

Depuis 25 ans, cette organisation a fait l'objet d'aménagements ponctuels, avec notamment la création d'un espace de repos au niveau supérieur. Aujourd'hui, le barreau de Paris compte plus de 27 000 membres et les « toques » regroupent le plus souvent le courrier pour tous les avocats d'un même cabinet. En dépit de la dématérialisation croissante des procédures et des correspondances, le papier demeure très présent, notamment sous la forme des dossiers de plaidoirie,

qui vont et viennent entre le palais et les barreaux, et juridictions des départements de la couronne. Au fil du temps, le vestiaire n'a cessé d'évoluer entre ses murs, tout en demeurant fidèle à sa vocation première. Il demeure un lieu de rencontre privilégié pour les avocats et l'une des meilleures illustrations de la vie quotidienne du barreau et du palais.



Le vestiaire en 2016

◆ ANNONCES ◆

LÉGION D'HONNEUR

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le bâtonnier Frédéric Sicard adresse ses félicitations aux consoeurs et confrères promus dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, le 25 mars 2016 :

Au grade de commandeur :

Mme Françoise Monod, avocate honoraire.

Mme Christine Chanet, conseiller honoraire cour des comptes et avocate.

Au grade de chevalier :

M. Pascal Clément, ancien ministre, avocat.

M. Philippe Plantade, avocat et membre du grand magistère du Saint-Sépulcre.

Mme Dana Gruia Dufaut, avocate aux barreaux de Paris et de Bucarest (Roumanie).

M. André Dupont-Jubien, avocat.

M. Bernard Fauliot, avocat.

M. Vincent Nioré, avocat.

Lionel Ochs • Sara Ortolì • Laurent Palais • François Papeil • Hélène Payen • Sophie Pellot • Martin Pichon • Mathilde Quintin Adélaïde Rambaud • Joséphine Rey Tristan Rouquayrol de Boisse • Hugo Roy Quentin Sauzay • Eric Schoder • Coralie Scholer • Nathalie Schwarz • Gilles Seguin Camille Spegt • Anne-Sophie Tournois • Charles Tuffreau

Mme Nathalie Schwarz a prêté serment mais est inscrite au barreau de Paris sous son titre d'origine de rechtsanwältin.

Prestation de serment du 14 avril 2016

Crésence Agbattou • Vincent Balique • Antonin Balsan • Ollivia Berdah • Benjamin Bohi • Sandra Boireau • Benjamin Boisante Jean-Éric Brin • Raphaël Buchard • Anne-Flore Cassassolles • Audrey Diallo-Missoffe • Margaux Dutreil • Anissa Elhani Augustin Fargier • Gillian Forsyth • Cécile Gaubert • Alexandra Gherardi-White • Zied Karoui • Jacob Kiewiet • Catherine Kratz • Wutibaal Kumaba Mbuta • Virginie Lagarrigue • Pauline De Lasteyrie • Élisabeth Lauwerier • Adélaïde Léon • Raphaëlle Leroy • Morgane L'Homme Pauline Lughérini • Olivier Marquais • Isabelle Milon • Marie-Hortense Moheng • Gil Alexandre Moser Abreu Ribeiro • Nour Mouhaidine • Timothée Ottoz • Anne-Laure Pasquet • Charlotte Poivre • Léa Puigmal • Pauline Reignier • Coralie Renard Philippe Ropenga • Bertrand Sommier • Patrick Starkman • Gisèle Stephens-Chu Floriane Stricot • Claire Sun • Charlotte Teissier • Ophélie Thomas • Mireille Toure-Farah • Virginie Truyens • Marine Vienot de Vaublanc • Marie Voutsas • Benoit Zoungrana

M. Gillian Forsyth et Mme Gisèle Stephens-Chu ont prêté serment mais sont inscrits au barreau de Paris sous leur titre d'origine de solicitor.

VIE ASSOCIATIVE

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

L'Association des combattants du Palais et l'Ordre des avocats vous invitent à vous joindre à la cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945 qui marque, cette année, le 71^e anniversaire de la fin du second conflit mondial.

Cette commémoration se déroulera le mardi 10 mai 2016, dans la salle des pas perdus du Palais de Justice de Paris à 12H. Escorté de la garde républicaine, un cortège se formera dans les locaux de l'Ordre des avocats, en présence de personnalités civiles, judiciaires et militaires, ainsi que des représentants associatifs du monde combattant.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans les salons de Harlay dans l'enceinte du palais.

BIENVENUE CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 13 avril 2016

Christina Alevropoulou • Christophe Arfan Laure Asdrubal • Céline Atik-Ariane Josselin Badoc • Ludovic Baujard Marion Berger • Jean François Beugnon Imen Bichaoui • Laure-Alice Bouvier Gaëlle Cassan • Constance Castres Saint Martin • Marguerite De la Droitière Ghizlaine Debbagh Boutarouch • Yann Dehaut-Delville • Julien Delory • Astrid Dessi Foulon • Joël Deumier • Pierre Galmiche • Soleine Gautier • Anais Gillet Mélissa Goasdoue • Juliette Guillemot • Delphine Guillotte • Sirma Guner • David Hirsch • Maria Iglesias Martinez • Karoline Kettenberger • Hanna Maalej • Riward Maecha • Hortense Marion • Anne-Sophie Metiner • Hamdam Nadafi • Thomas Noël



◆ ANNONCES ◆

RENCONTRE : ANNETTE WIEVIORKA, AUTEUR DU LIVRE *LE MOMENT EICHMANN*

Le jeudi 26 mai 2016 à 18h30

Le musée du barreau de Paris, dans le cadre des auditions du Musée, sous le haut-patronage de M. Frédéric Sicard, Bâtonnier et de Mme Dominique Attias, vice-bâtonnière, vous invite à la rencontre d'Annette Wieviorka, historienne, directrice de recherche émérite au CNRS, pour son ouvrage *Le Moment Eichmann*, codirigé avec Sylvie Lindeperg aux Editions Albin Michel, sur la médiatisation du procès d'Adolf Eichmann en 1960 et à la conférence-débat qui suivra, en présence de Philippe Coen.

Informations :

Réservation avant le 24 mai 2016 à

cgeraci@avocatparis.org

ou au 01 44 32 47 48

Musée du barreau, 25 rue du Jour, 75001 Paris

INTERVENTION :

PIERRE CHOMIAC DE SAS

11 mai 2016 de 20 h à 22 h

M. Pierre Chomiac de Sas, Commandeur de l'Ordre de Saint-Jean, interviendra pour présenter cette institution protestante (histoire et actions actuelles).

La réunion sera suivie d'un moment d'échanges autour d'un rafraîchissement offert par l'Ordre de Saint-Jean.

Cette réunion, organisée par l'Association des Protestants du Palais, est libre et ouverte à tous.

Informations :

11 mai 2016 de 20h à 22h

La Maison du Barreau,

2/4 rue de Harlay, 75001 Paris

Cette réunion bénéficie de la formation continue obligatoire, soit 2 heures pour les avocats. Une attestation leur sera remise à cet effet.

LE PRIX GIOVANNI FALCONE

Le prix Giovanni Falcone honore chaque année la mémoire d'un homme qui a consacré sa vie à lutter contre la barbarie sous toutes ses formes.

Le jury, réuni le 29 février 2016, a décerné :

- le prix Falcone pour les droits de l'Homme au Pape François,
- le prix Falcone pour la justice à Jean de la Maillard et le maire de la commune de Linguizzeta,
- le prix Falcone pour la démocratie au journaliste Pierre Péan et à la journaliste Véronique Pujol.

MESSE DE SAINT-YVES

Le groupe catholique du palais rappelle que la messe de Saint-Yves sera célébrée cette année le mardi 17 Mai à 19 heures en la Sainte Chapelle par Michel Aupetit, Évêque de Nanterre.

La procession partira des locaux de l'Ordre à 18h50.

Contact

Guy Hamel, AMCO : 01 45 24 27 35

DÉCÈS

M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :

M^{me} Josette Roulot, avocate à la Cour

survenu le 16 mars 2016 dans sa 68^e année

Le Bulletin

Vie associative
Mariage - Naissance
Décès

Vous souhaitez publier
une annonce dans
le Bulletin ?

Merci de nous adresser votre
texte et vos coordonnées à
lebulletin@avocatparis.org



B SPORTS
AVOCATS
BARREAU • PARIS

Retrouvez les résultats
des associations
sportives du barreau
page 14.

◆ SPORT ◆

▲ Patrick de la Grange et les grenouilles du palais, en expédition.

B **SPORTS**
AVOCATS
BARREAU • PARIS

CONTACTEZ LES SPORTS AU BARREAU :
Geoffroy Canivet, avocat : spab@avocatparis.org
f sports au barreau @sportsaubarreau #spab



LES GRENOUILLES DU PALAIS proposent aux confrères parisiens de participer à un week-end de plongée organisé par la section plongée de l'Association de Sportive du barreau de Marseille

à Ramatuelle (Var), du 14 au 16 mai prochain (Pentecôte).

Pendant ces trois jours, (6 plongées) le Club accueille (Club de Plongée de l'Escalet) nous fera découvrir les épaves de Cavalaire (du mytique RUBIS au non moins mytique TOGO).

Ce premier stage est ouvert aux plongeurs niveau II et plus, avec une expérience des plongées dans la zone des 30/40 m.

Places limitées à 8/10 personnes (logement prévu).

Informations et inscriptions à spab@avocatparis.org



GOLF CLUB DU PALAIS

(Président : Jean Repiquet)
Pour le 10^e anniversaire de la rencontre entre le Barreau de Paris et celui de Marseille, le Barreau de Paris (capitaine

Martin Lémery) s'est imposé sur le score sans appel de 21 à 7.

La rencontre se déroulait à Chantilly dans une ambiance sportive et amicale. Les Marseillais tenteront l'année prochaine de prendre leur revanche au Golf du Médoc. La prochaine rencontre du Golf Club du Palais aura lieu les 20 & 21 mai face au Barreau de Madrid (capitaine Louis Ducellier).

CLUB HOUSE DES SPORTS AU BARREAU,

tous les derniers mercredi du mois ; deuxième édition le 27 avril prochain - dès 19h00 - aux Voyelles, pour rencontrer autour d'un verre les sportifs du Barreau, les dirigeants de clubs et sections, le programme du SPAB.

AVOCALPI

(Président : Guillem Quetzola)

Après une superbe traversée des Dômes de Miage et une ascension réussie à l'Ailefroide orientale et au Pelvoux, l'Association des Avocats Amateurs d'Alpinisme convie tous les avocalpinistes à participer à sa sortie estivale du jeudi 14 au dimanche 1^{er} juillet 2016.



Le programme sera établi avec un guide de haute montagne, en fonction des effectifs, des niveaux et des conditions météorologiques. Les personnes intéressées, membres ou non de l'association, sont invitées à se manifester très rapidement auprès de Suadeelah Chundoo. Informations et inscriptions à spab@avocatparis.org

RUGBY CLUB DU PALAIS

(Président : Emmanuel Noiro - Entraîneur : Eric Forestier - adj. Stephan de Groër et Axel Falloit) 3^e et 4^e journées FFSE : deux victoires du XV du Palais,

samedi 9 avril c/ les Grands Ducs, 23-19 (essais d'Axel Falloit, Emmanuel Noiro, Stéphane de Groër - pénalités et transformations : Philippe Cavalieros - bouchon d'or à Axel Falloit) et samedi 16 avril c/ le Stade Léonien, 60-10 (essais de Charles Rousseau, Axel Falloit, Charles Serres, Benjamin Ross, Ivan Masanovic, James Turner, Mikaël Stanic, Maxime Léoni - pénalités et transformations : Philippe Cavalieros - bouchon d'or à Arnaud Estève).



MOTO CLUB DU PALAIS

(Président : Laurent Klein)
Réunion d'information prévue le 3 mai prochain à 19 h 00, salle du Pont au Change à la

Maison du Barreau. Informations et inscriptions à spab@avocatparis.org



SECTION MONTAGNE

Retour sur la SKILEX FRANCE 2016 à Val-d'Isère (président : Fabrice Aubert)

Formation dispensée :

« La communication des avocats et des huissiers via les réseaux sociaux et les médias », présentée par M^e Blanche de Granvilliers, avocate au barreau de Paris.

Résultats sportifs : Combiné (parrainé par la Maison Bosc, SECIB, les éditions Francis Lefebvre et Dalloz)

- 1^{er} Pierre Robillard (avocat au Barreau de Saint-Etienne)

- Vainqueur du trophée « Maison Bosc » 1^{ère} Fanny Chastagnaret (clerc d'huissier à Lyon) ; Ski de fond

- 1^{er} Jean-Pierre Cochet (avocat au Barreau de St Etienne) 1^{ère} Catherine Ribeyre (Juge de proximité honoraire à Aubenas) ; Slalom Géant

- 1^{ère} Caroline Livet (avocat au Barreau d'Albertville)

- 1^{er} Arnaud Fourreau (huissier à Nanterre)

Prochain SKILEX France, du 12 au 15 janvier 2017 à Val d'Isère



SECTION JOGGING

& COACHING

Les « JOGGINGS DU JEUDI »

avec un coach FIZIX

- partenaire du

SPAB - démarreront

le 12 mai prochain ;

rendez-vous place Dauphine à 19h précises pour une séance de 1 h 30 d'exercices physiques et de course à pied sur les quais de Seine

- plus d'informations à venir sur vestiaires

et réservations via l'application FIZIX ;

écrivez à spab@avocatparis.org

avec le Rugby Club du Palais,

LE MARDI C'EST PHYSIQUE!

et ouvert à tous les derniers mardi

du mois pour une séance de 1h

de jogging et de renforcement musculaire, sous la direction de Jean-Philippe Gosset, assisté d'un coach FIZIX

- prochaine séance mardi 26 avril 2016

- rendez-vous 20h précises au à l'entrée du jardin

des Tuileries (place du Général Lemonnier)

- informations et inscriptions à spab@avocatparis.org



◆ PORTRAIT ELISA ROJAS

Avocate et militante pour le droit des personnes handicapées, Elisa Rojas se bat depuis son enfance pour vivre sa vie en fonction de ses choix, et non pas uniquement de son handicap. Engagée ces dernières années sur la question de l'accessibilité, elle souhaite désormais élargir la mobilisation amorcée.



Atteinte depuis sa naissance d'une maladie génétique, Elisa Rojas, avocate de 36 ans, n'a jamais ménagé ses efforts pour atteindre ses objectifs malgré les difficultés rencontrées. Dès son plus jeune âge, la jeune chilienne, arrivée en France à deux ans, convainc ses parents de la scolariser en milieu ordinaire. «Ils pensaient que j'étais davantage protégée en milieu spécialisé, mais, moi, il me paraissait évident que je n'y avais pas de perspective d'avenir». Elle entre ainsi en CM1 dans une école classique. Non sans mal. «La directrice a vécu mon arrivée comme un véritable problème et pensait que je n'avais pas ma place dans cette école.»

“ ILS PENSAIENT QUE J'ÉTAIS DAVANTAGE PROTÉGÉE EN MILIEU SPÉCIALISÉ, MAIS, MOI, IL ME PARAÎSSAIT ÉVIDENT QUE JE N'Y AVAIS PAS DE PERSPECTIVE D'AVENIR. ”

Après quatre années au collège sans difficulté, la jeune fille se heurte de nouveau à l'hostilité des représentants de l'Éducation nationale au lycée. « La façon dont les choses se passent pour les enfants handicapés est entièrement tributaire de l'équipe pédagogique, analyse Elisa Rojas. Mais je n'en veux pas personnellement aux professeurs et directeurs, c'est le système qui leur fait penser qu'ils ont le droit de réagir comme ils le font. La France ne veut pas sortir de l'institutionnalisation, et c'est une erreur. »

Si les obstacles persistent pendant ses études supérieures en droit, l'étudiante se sent immédiatement à sa place. La découverte de la matière lui permet de mettre

des mots sur son vécu et lui donne des outils pour faire avancer ce qui lui tient à cœur : le droit des personnes handicapées. Pour arriver à ses fins, Elisa Rojas opte pour le métier d'avocat. Malgré les réticences de nombreux confrères à l'engager dans leurs cabinets, elle trouve finalement une collaboration en 2007, puis décide en 2013 de s'installer à son compte.

“ LA FRANCE NE VEUT PAS SORTIR DE L'INSTITUTIONNALISATION, ET C'EST UNE ERREUR. ”

Parallèlement à son activité, la jeune femme s'engage également pour faire valoir les droits des personnes handicapées. Et ce, indépendamment des grandes associations, dans lesquelles elle ne se retrouve pas. Avec d'autres militants rencontrés sur les réseaux sociaux, elle se mobilise notamment en 2014 contre le report de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour l'accessibilité des bâtiments et des transports, fixée dans la loi du 11 février 2005.

Elle fonde un collectif, «Non au report», qui organise notamment des manifestations et crée une page Facebook et un Tumblr afin d'alerter l'opinion publique ainsi que les personnes handicapées de l'atteinte faite à leurs droits. «Nous avons demandé aux personnes handicapées de nous envoyer une photo d'eux avec une pancarte énonçant en quelques mots leurs problèmes d'accessibilité au quotidien, raconte Me Rojas. Cette action a intéressé les journalistes mais il était malheureusement trop tard.»

L'ordonnance repoussant les délais de mise en accessibilité a en effet été adoptée le 26 septembre 2014. Le bilan reste pour autant très positif. «Cet événement nous a fait prendre conscience que l'on n'est pas si impuissant lorsqu'on se mobilise. Nous souhaitons poursuivre cet élan et remettre entre les mains des personnes handicapées les sujets qui les concernent.»

◆ LIRE & SORTIR



LECTURE

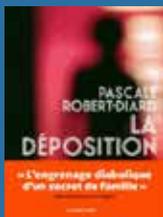


Mélanges en l'honneur de Robert Badinter

Collectif

Éditions : Dalloz

*Artisan de progrès accomplis dans la défense de la dignité de la personne humaine et de la victoire de l'abolition de la peine de mort, Robert Badinter a promu la création de la Cour pénale internationale. Les Éditions Dalloz avec le comité d'organisation ont le plaisir de faire paraître les *Mélanges en l'honneur de Robert Badinter*, grâce à d'éminents contributeurs. Le bulletin de souscription au tarif préférentiel est disponible sur le site de la boutique Dalloz en ligne et en librairie.*



La Déposition

Pascale

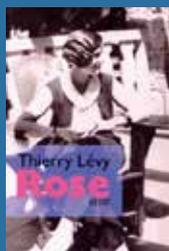
Robert-Diard

Éditions

L'Iconoclaste

Que se passe-t-il dans une famille

qui vit pendant plus de trente ans avec le secret d'un assassinat ? Et qu'est-ce qui fait que trente-sept ans après ce meurtre, le secret finit par exploser dans le fracas d'une Cour d'Assises qui juge pour la troisième fois ce chef de famille jusque-là soutenu par les siens ? On est au comble du romanesque mais c'est une histoire vraie. Le meurtre sans cadavre, c'est celui d'Agnès Le Roux. L'assassin, sans remords, mais condamné pour de bon, c'est son amant de l'époque, Maurice Agnelet. Et le livre extraordinaire, qui raconte l'histoire de Guillaume Agnelet, son fils, et dévoile l'arrière-plan familial d'une des plus fascinantes affaires criminelles de ces dernières décennies, est signé de la chroniqueuse judiciaire du journal Le Monde.



Rose

Thierry Lévy

Éditions Decitre

L'histoire de Rose, née en 1906 à Verdun dans une famille juive installée en Lorraine depuis un temps

immémorial, est inséparable de la guerre de 1914 à laquelle ses trois frères ont participé. Ni elle ni ses frères ne se distinguaient des gens de sa génération sauf sur un point. Parce qu'ils étaient juifs, ils avaient à prouver que leur patriotisme était encore plus intransigeant. Durant la courte période qui va de l'âge de raison de Rose (1913) à la naissance de son troisième enfant (1945), l'Europe a entraîné le monde dans deux guerres de destruction massive. Les massacres de masse perpétrés par les belligérants de 1940 se sont inscrits dans la continuité des crimes commis entre 1914 et 1918. Avant d'être fabriquées et utilisées, les armes qui ont accompli ces crimes existaient sous la forme d'idées partagées par les bourreaux et les victimes. Rose et ses proches, sauvés par le hasard mais aussi par l'amour, ont vécu ces événements sans échapper à l'aveuglement collectif.



Juger ; L'État

pénal face

à la sociologie

Geoffroy de

Lagasnerie

Fayard

Pendant plusieurs

années, le philosophe et sociologue, Geoffroy de Lagasnerie s'est rendu à la Cour d'Assises de Paris. Il a vu être jugés et condamnés des individus accusés de braquage, d'attentat, d'assassinat, de coups mortels, de viol.

À partir de cette expérience, il propose une réflexion sur l'État pénal, le pouvoir et la violence. Nos manières de rendre la Justice s'inscrivent dans un système général et a priori paradoxal : pour juger, les procès construisent une narration individualisante des acteurs et des causes de leurs actes ; mais, pour réprimer, ils transforment chaque action interindividuelle en agression contre la « société » ou contre l'« État ».



Jeanne d'Arc, le procès de Rouen
Lu et commenté par
Jacques Trémollet de Villers
Éditions Les Belles Lettres

Le 21 février 1431, s'ouvre l'un des plus fascinants et décisifs procès de l'Histoire : celui de Jeanne d'Arc.

Cette jeune fille de 19 ans, prétendue analphabète, hallucinée, hérétique, sera, en moins de cent jours, condamnée à être brûlée vive.

Dès le premier interrogatoire, les juges, Cauchon en tête, assènent les coups. Ils sont abbés, docteurs en théologie, familiers du droit canon, décidés à la faire plier.

Dès sa première parole, Jeanne, seule à la barre, déjoue les pièges des hommes d'Église et de loi. Elle fait preuve d'un ton libertaire, habile et plein d'humour qui les déstabilise par la force de sa sincérité. Les voix, puisque c'est là l'essentiel, portent.

Cent jours durant, va se jouer, en cette froide salle d'audience, l'éternel combat de la vérité. Tout procès se conclut dès la première audience.

Jacques Trémollet de Villers, avocat au barreau de Paris décrypte les paroles échangées et nous livre, en voix off, son commentaire jour après jour. Il introduit son lecteur dans la salle, lui fait comprendre les convictions des parties, et surtout lui fait saisir le courage sensible du personnage de Jeanne, jusqu'à craindre l'issue...

Il y a du bon dans la procédure. Elle conserve, comme des pierres précieuses dans une châsse, un véritable trésor, et demeure en dernière analyse la seule raison sérieuse d'organiser la justice des hommes. Le texte intégral du procès, seul témoignage à faire véritablement entendre Jeanne, a été élaboré, de façon minutieuse, à partir des actes authentiques (les minutes conservées en latin et en français), vérifiés aux meilleures sources et complétés par les dépositions du procès d'annulation.

THÉÂTRE ET CHANSONS



Les Plaideurs de Jean Racine

Au THÉO THÉÂTRE
jusqu'au 30 avril les vendredis et samedis

(Re)découvrez l'unique comédie de Jean Racine éclairée à la bougie : une féroce satire de la Justice, où l'auteur nous fait autant rire qu'il nous fait pleurer dans le reste de son œuvre.



Suite à la représentation de la pièce
Chers Zoiseaux de Jean Anouilh
au théâtre Saint-Léon,

Mise en scène de Mathilde Jouanneau
avec la troupe Les Blagapar

Explosif, grinçant et quasi surréaliste, ce vaudeville moderne dépeint avec férocité un milieu d'intellectuels bourgeois en contradiction avec leurs soi-disant convictions, pour une drôlerie radicale.

Dans une grande maison défraîchie,

ce microcosme s'affronte autour du chef de famille, qui écrit des romans policiers pour nourrir son monde.

Mais les belles valeurs sociales qu'ils affichent, font vite place à l'égoïsme chronique quand l'argent vient à manquer et que la maisonnée est subitement prise en otage...

Félicitations pour cette mise en scène et cette interprétation très réussies.

Musée du barreau Paris

Le musée du barreau de Paris est désormais ouvert tous les samedis et dimanches de 10 heures à 18 heures, sans interruption.

Il est rappelé que l'entrée est gratuite pour les avocats inscrits au barreau de Paris et leurs accompagnants.

Le musée est situé dans le magnifique hôtel de la Porte, 25 rue du Jour, Paris, 1^{er} arrondissement, à deux pas de l'Église Saint-Eustache.

Le musée abrite une riche collection sur les hommes et les procès qui ont marqué l'histoire judiciaire du XVII^e siècle à nos jours. Vous pourrez y admirer des peintures, des sculptures, des gravures et d'autres documents.

◆ RETOUR SUR ...



12 avril 2016

Rencontre avec une
délégation du barreau
de Georgie

avec M. Zaza Khatiasvili,
président du barreau de Georgie



11 avril 2016

Fin de la course
Chamonix-Zermatt



8 avril 2016

Journée
du bonheur

aux côtés de

Karine
Mignon-Louvet,

AMCO,
organisatrice
de la journée
du bonheur.



8 avril 2016

Hommage du barreau de Paris aux victimes
des attentats de Bruxelles avec

Jean-Marie Burguburu, président du Conseil National des Barreaux,
et Yves Mahiu, président de la Conférence des bâtonniers.



15 avril 2016

Ouverture du colloque sur l'article 700

aux côtés de **Jean-Michel Hayat**, président du TGI de Paris

Photo : © Tribunal de grande instance de Paris



16 avril 2016

avec **M. Max Hill**,
QC Chairman South Eastern
Circuit du Bar Council

Ouverture du colloque

« Faire face au terrorisme en tant qu'avocat. Partage d'expériences entre le Royaume-Uni et la France » à la Maison du Barreau.



7 avril 2016

Finale du Concours Tripalium

avec **Nkoussou Tchoubou**,
lauréate
et **François Bourguignon**,
finaliste.

16 mars 2016

Entretien avec **Laurent Fabius**,

président du Conseil constitutionnel.



SAVE THE DATE

CAMPUS

4, 5, 6, 7 JUILLET 2016
JARDIN D'ACCLIMATATION

CAMPUS
SE MET
AU VERT!
10^e ÉDITION